

Août 2024

**Sauf circonstances particulières et sur décision de la direction,
la participation aux leçons de gymnastique est obligatoire.**

Que prendre avec soi en salle ?

- une paire de chaussures propres avec semelles "NO MARKING" pour l'intérieur ;
- une paire de chaussures pour les activités en plein air (selon consigne des maîtres) ;
- des vêtements réservés et adaptés aux activités sportives ;
- un linge de bain ;
- son agenda.

Au début des leçons : par mesure de sécurité, les élèves attendent devant la porte de la salle.

Objets de valeur : éviter de les prendre avec soi ; sinon, les déposer à l'endroit prévu à cet effet.

Que faire en cas de maladie ou de blessure ?

- L'élève ne se présente pas à la leçon de sport : il apporte une excuse écrite et signée par les parents le jour-même ou dès son retour à l'école.
- En cas de blessure ou de maladie légères, l'élève participe à la leçon dans la mesure de ses possibilités ; les parents peuvent écrire un mot pour renseigner l'enseignant·e.

Autres activités :

Les élèves peuvent participer à des cours de sport facultatif. Ils se déroulent en dehors des heures d'école. Le programme ainsi que les horaires sont affichés en classe, dans les salles de gymnastique et sur le site Internet de l'établissement.

Matériel :

Les élèves prennent soin du matériel qui leur est confié. Toute détérioration sera à la charge de l'élève et de ses parents.

Lu et approuvé par les parents :

Lu et approuvé par l'élève :

